



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 16.02.2011

« La démocratie participative ... un leurre ?? Les pêcheurs s'expriment ! »

U.I.P.W.



L'ensemble des structures halieutiques wallonnes s'est exprimé lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 16 février 2011 à Namur afin de faire connaître le projet de modernisation des structures piscicoles et halieutiques en vue de son application dans les plus brefs délais et de se conformer aux prescrits de l'Union Européenne, et plus précisément, à la Directive cadre sur l'eau de 2000.

Au cours de ces six dernières années, les fédérations de pêcheurs se sont investies, en collaboration avec l'Administration et le Cabinet du Ministre Benoît LUTGEN, afin de concrétiser une mission qui leur tient à cœur : réformer les structures piscicoles et halieutiques dans un esprit de démocratie participative et de gestion citoyenne dans le but de contribuer à atteindre un bon état écologique des cours d'eau.

Pour mener à bien cette réforme, il a fallu repenser la législation actuelle sur la pêche.

Tel est l'objectif principal : faire découvrir au grand public un projet de décret novateur visant à remplacer la loi du 1^{er} juillet 1954 sur la pêche fluviale.

L'objectif sous-jacent vise également à donner une image différente de la pêche en eaux publiques et du pêcheur en particulier : celui-ci s'investit et contribue au premier plan à l'amélioration du patrimoine piscicole, de la faune et de la flore aquatique.

La pêche, tout en étant une activité de loisir, participe à la gestion écologique et économique de nos cours d'eau et dès lors constitue une activité d'intérêt général jouant un rôle central dans la protection de la nature et de la biodiversité. Ceci reconnaît le pêcheur en tant qu'acteur responsable contribuant à l'amélioration des milieux aquatiques.

Ces évolutions traduisent les nouvelles orientations souhaitées non seulement par l'Europe, mais également par la Région wallonne, pour encourager le citoyen à se responsabiliser en terme d'environnement et plus encore, à participer à la mise en œuvre d'une gestion équilibrée et durable.

Afin de concrétiser ce projet ambitieux, des centaines de rencontres ont eu lieu, confrontant les points de vue et opinions de chacun lors de congrès, conseils, commissions techniques, réunions et groupes de travail, réunissant tantôt le Cabinet du Ministre Benoît LUTGEN, tantôt l'Administration, des juristes et avocats spécialisés et, très souvent, les pêcheurs eux-mêmes. Ces milliers d'heures de réflexion et de travail se sont vues récompensées par un vote quasi unanime du projet de décret au Conseil Supérieur Wallon de la pêche et des fédérations de pêche de Wallonie.

Cette réforme est sous-tendue par une philosophie qui veut dynamiser et toujours plus démocratiser le monde de la pêche au bénéfice des pêcheurs et du citoyen en général : ceux-ci y sont pleinement associés, tant dans la réalisation de la réforme que dans les prises de décision.

Nous tenons à préciser les cinq fondamentaux qui sous-tendent, du point de vue des pêcheurs, l'entièreté de la réforme proposée :

1. Pêcheur comme acteur responsable contribuant, dans l'intérêt général, à l'amélioration des milieux aquatiques.
2. Dans chacun des quinze sous-bassins hydrographiques wallons, un plan de gestion de sous-bassin* doit être adopté par le Gouvernement wallon.

3. L'exercice du droit de pêche doit être lié à la réalisation d'un plan de gestion de parcours**.
4. Obligation pour tout pêcheur d'être détenteur d'un permis de pêche de la Région wallonne **et** d'être affilié à une société de pêche ou une fédération de pêche.
A titre d'exemple, cela va de soi pour toutes les autres pratiques sportives (club de football, basket...)
5. Reconnaissance officielle d'une association halieutique coordinatrice (MPW) qui se place comme un soutien administratif, juridique, scientifique et logistique pour les fédérations et les sociétés de pêche.

Allier pêche, environnement et démocratie participative, tel est le défi !

Contacts :

**MAISON WALLONNE DE LA PECHE (MPW)
UNION INTERPROVINCIALE DES PECHEURS WALLONS (UIPW)
FEDERATION SPORTIVE DES PECHEURS FRANCOPHONES DE BELGIQUE (FSPFB)**

Rue Lucien Namèche, 10
5000 Namur

info@maisondelapeche.be

Tél : 081/41.15.70
Fax : 081/41.15.90

* Lignes directrices mises en place dans un sous-bassin déterminé destinées à décrire le milieu, à identifier les problématiques de ce sous-bassin et concrétiser un programme d'actions à réaliser (in abstracto).

** Déclinaison des plans de gestion de sous-bassin à l'échelle d'un tronçon de cours d'eau déterminé (in concreto).